

Faux entre conjoints

Par Mado62, le 23/04/2019 à 11:45

bonjour,

mon mari a imité ma signature pour obtenir un prêt. C'etait En 2003 . Nous nous sommes séparés peu de temps après . J'ai déménagé avec mes enfants . En avril 2018 , j'ai reçu une procédure de saisie d'huissier pour ce prêt pour un montant de 43000 euros car j'avais été jugé sans le savoir en 2007.(pas de prescription car jugement en janvier 2007 et saisie d'huissier en avril 2018. La loi sur les 10 années a été changé en juin 2008) a 2 mois près....

le choc fut énorme et mon ex mari a qui je parlais très rarement ne m'a jamais rien dit. Les papiers indiquent bien ma signature mais elle n'est pas la mienne.

Maintenait mes fils l'ont harcelé et il accepte d'avouer son crime.

En attendantMon avocat essaye de prouver que la signification n'as pas eu lieu car delivree à la mauvaise adresse. Le créancier ne m' a jamais recherche avant le jugement mais à attendu le jugement pour le faire. J'etais A l'etranger jusqu'en 2018 et de retour en France ils m'ont vite retrouvé.

que peut-il se passer maintenant s'il avoue devant un avocat qu'il a fait les faux ?

merci pour vos réponses. j'ai besoin d'un peu de bonnes nouvelles.